



Déclaration liminaire du SNADGI-CGT à la CAPL n°2

du 30 mars 2010

Monsieur le président,

Nous sommes réunis pour examiner les conséquences des réformes de l'Administration en ce qui concerne les **affectations des agents B des SIP d'Yssingeaux et du Puy en Velay**.

Nous tenons à rappeler que jamais ni nous ni les agents n'ont réclamé ces fusions et qu'ils refusent d'être les victimes de ces réorganisations imposées.

Nous rappellerons que cette réforme purement politique s'inscrit dans le plan de démantèlement des services publics dénommé **Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)**. **C'est un véritable plan social dans la fonction publique dont le SIP est le 1^{er} chantier à la DGFIP**. Ce plan se traduit par des suppressions massives d'emplois, par des concentrations et des fermetures de services, le tout sous couvert d'efficience !!

Demain, il se traduira par des **licenciements** grâce ou plutôt à cause de la **scélérate loi sur la mobilité**.

Nous ne saurions siéger à une **CAPL** de la **catégorie B** sans évoquer la mise en œuvre imminente du **Nouvel Espace Statutaire du cadre B (NES)**.

Dès le départ, la **CGT DGFIP** n'a pas avalisé cette nouvelle carrière B : c'est pourquoi elle a été exclue des discussions fonction publique sur son élaboration. La publication du décret n° 1388 – 2009 du 11 novembre 2009 a bien confirmé notre analyse d'une réforme porteuse de régression pour le déroulement de la carrière B, et en particulier pour les jeunes agents.

La **CGT DGFIP** est toujours porteuse d'une véritable réforme de la grille indiciaire des fonctionnaires qui reconnaîtrait réellement les qualifications mises en œuvre dans l'exercice de leurs missions.

La CGT DGFIP revendique :

Une grille unique à amplitude plus importante avec un rythme d'avancement d'échelon plus rapide et régulier, correspond mieux à la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises par l'ancienneté.

Afin de reconnaître les qualifications mises en œuvre, la **CGT DGFIP** revendique une **carrière linéaire**, c'est à dire avec un seul grade, à l'instar de celle des inspecteurs.

Cette nouvelle carrière devrait comporter des indices de départ et de fin de carrière qui reconnaissent vraiment les qualifications :

- Début de carrière à 1.4 SMIC (SMIC à 1600€ bruts)
- Doublement du salaire entre le début et la fin d'une carrière complète

C'est dans cette logique que la **CGT DGFIP** se prononce pour une carrière B avec un grade unique de 13 échelons sur une durée totale de 27 ans. Cela implique la **suppression du concours de CP**, afin de permettre à tous les contrôleurs ayant atteint 11 années de carrière de bénéficier d'un indice au moins égal à celui des CP 1^{er} échelon, au lieu de réserver ce gain aux seuls lauréats d'un concours.

A défaut et dans l'immédiat, la **CGT DGFIP** revendique l'abandon des barrages budgétaires pour les avancements de grade : cela se traduirait par le passage automatique au grade supérieur dès que les conditions statutaires sont remplies.